

# Expérimentation de transplantation de haies bocagères à Maubeuge Val de Sambre

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

**Services de la collectivité associés** : Bureau d'études - Ressources Environnementales

**Budget** : /

**Partenaires financiers** : /

**Partenaires techniques** : IdVerde - ENRx - PNR de l'Avesnois

**Date de début** : 01/09/21

**Date de fin** : 01/12/23



### Objectifs :

La CAMVS, compétente pour l'aménagement et le développement de son territoire, a décidé de favoriser le développement économique et industriel à travers l'extension du parc d'activités de GREVAUX-LES-GUIDES vers le lieu-dit Strondeau / Ferme Riche. Cette zone est parcourue par deux cours d'eau : les Mottes et la Marlière. Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé en 2019.

Initialement concerné par le projet d'aménagement d'une zone d'activités, le secteur situé sur le talweg du ruisseau de la Marlière a été « évité » suite à la mise en œuvre de la séquence Éviter Réduire Compenser. Afin de renforcer la fonctionnalité écologique de ce site, la CAMVS a souhaité mettre en place une gestion à visée conservatoire des mares, prairies humides et berges du ruisseau.

En complément, indépendamment des mesures de réduction et de compensation identifiées dans l'arrêt préfectoral d'autorisation environnementale, la CAMSV souhaite que les travaux réalisés sur la zone d'activités s'inscrivent dans une démarche d'exemplarité environnementale (végétalisation naturelle des bassins d'épuration, confortement des corridors boisés par une strate herbacée, plantation de végétaux d'origine locale, ...).

### **Mesures mises en œuvre :**

Lors des travaux d'aménagement de la zone d'activités de la Marlière, d'importants linéaires de haies ont fait l'objet d'un arrachement. En parallèle, il était aussi prévu la plantation d'un linéaire conséquent de haies autour de la zone afin d'améliorer son intégration paysagère.

Afin de préserver ces haies bocagères d'intérêt, présentant une diversité d'espèces végétales et notamment des Aubépines assez anciennes, il a été expérimenté la transplantation des linéaires arrachés à proximité immédiate de leur lieu d'origine (

Au total, ce sont 680 mètres linéaires de haies qui ont été transplantées en février 2022 selon la procédure suivante :

- Rabattage / recépage préalables
- Arrachage à la pelle mécanique des « morceaux » de haies avec un volume de terre d'environ 1 m<sup>3</sup>
- Replantation des haies avec leur terre d'origine (terrassment sur 1.00x1.00m)

Les haies « déplantées » sont intégrées en quinconce dans des haies doubles afin de créer une alternance avec des haies nouvellement plantées.

### **Résultats / impact pour la biodiversité :**

Le suivi des haies est réalisé de façon empirique. A l'automne 2022, malgré une année sèche, la reprise des végétaux était satisfaisante, avec un taux estimé à plus de 75%. Néanmoins, la reprise effective sera visible au printemps 2023, voire 2024.

Les éléments « déplantés » ont été intégrés à intervalles réguliers en complément de nouvelles plantations. En cas de non reprise, la rupture écologique et paysagère sera ainsi limitée. Dans tous les cas, les végétaux morts seront remplacés.

### **Coordonnées**

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Liens utiles

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Gaëlle KANIA, responsable Patrimoine naturel et espaces de nature

03 27 69 26 91 - [gaelle.kania@amvs.fr](mailto:gaelle.kania@amvs.fr)